

## Parc automobile



Les voitures d'occasion sont très nombreuses en Suisse (ici le garage CANV à Montagny-près-Yverdon). Une motion parlementaire demande que ces véhicules non immatriculés soient répertoriés. Acceptée en commission, elle sera débattue début mars au Conseil des États.

YVAIN GENEVA

# Recenser les occasions pour éviter le gaspillage

**Connaître le nombre de voitures non immatriculées faciliterait leur valorisation et soulagerait les garagistes. Le dossier avance à Berne.**

Ivan Radja

Le nombre de voitures de tourisme immatriculées en Suisse est régulièrement répertorié: elles étaient 4,8 millions en 2023 (sur 6,4 millions de véhicules routiers à moteur). Par contre, il n'existe aucune donnée sur celles qui ne sont plus immatriculées et qui reposent dans les parcs d'occasion des garagistes. Plusieurs centaines de milliers, probablement. Peut-être plus encore. S'ils se sont davantage vendus durant la pandémie, conséquence des difficultés d'approvisionnement en véhicules neufs, la donne a changé, et les stocks augmentent à nouveau.

Dresser l'inventaire de ces véhicules non immatriculés permettrait de combler une lacune, afin d'établir une politique des transports en toute connaissance de cause. C'est en substance ce que revendique une motion parlementaire déposée l'été dernier par l'ex-conseiller aux États Philippe Bauer (PLR/NE).

D'abord rejeté par le Conseil fédéral, puis repêché et renvoyé en commission par le Conseil des États, ce texte a récemment été accepté, mi-janvier, par la Commission des transports et des télécommunications (CTT-CE). «C'est une belle victoire d'étape, se félicite Charles Juillard (Le Centre/JU), membre de la commission.

L'intérêt de connaître ce chiffre est à la fois écologique, pour éviter que des voitures ne disparaissent dans la nature, et économique, pour délester les garagistes d'une charge financière trop lourde.» La motion sera débattue au Conseil des États début mars.

Sur le plan écologique, «disposer d'un indicateur officiel permettrait une prise de conscience collective de cette masse de voi-

tures immobilisées», souligne Lucien Willemin, auteur du livre «Halte au gaspillage automobile» (Éd. d'en bas). Il est du reste en partie à l'origine de la motion. «Une partie de ce parc est revenue à l'étranger, où les voitures continueront de rouler en polluant davantage qu'ici, où les contrôles techniques sont réguliers. Elles finiront pour la plupart dans la nature et échapperont au recyclage.» La motion souligne en outre que ce phénomène est aussi une réalité en Suisse, «dans des dépôts sauvages ou en pleine forêt».

Par ailleurs, cela représente une perte considérable de matières premières qui pourraient être recyclées. Selon la Fondation Auto Recycling Suisse, plus de 64'000 voitures auraient ainsi disparu dans la nature rien que pour l'année 2019.

## Limiter le CO<sub>2</sub>

Enfin, utiliser sa voiture actuelle, thermique, jusqu'au bout ou la changer contre une occasion également thermique est un moyen de limiter les émissions de CO<sub>2</sub>. Un argument contre-intuitif, soutenu par une étude japonaise (*lire l'encadré*) et défendu depuis plusieurs années par Lucien Willemin.

«Nous sommes incités à changer nos voitures pour des neuves, de préférence électriques. Toutefois, la fabrication de ces modèles engendre le rejet de substances toxiques dans l'eau, l'air et les sols, et nécessite de grandes quantités d'énergie grise, donc d'émissions de CO<sub>2</sub>, ce qui n'est pas le

«Pour les garagistes, il s'agit d'un capital immobilisé et, de plus, ces véhicules perdent chaque jour de la valeur.»

Nicolas Leuba Président d'UPSA-Vaud

cas de la voiture que vous possédez déjà ou de l'occasion que vous acquérez, car elles ont en général presque totalement amorti cette énergie grise.»

Charles Juillard complète cette analyse en précisant qu'elle «vaut aussi pour les voitures thermiques neuves». Il ne s'agit donc pas d'une résistance aux voitures électriques en particulier, mais d'un plaidoyer pour faire durer les anciens modèles autant que possible plutôt que de changer trop tôt et que ceux-ci finissent sur les parkings des garagistes.

Ce qui amène au volet économique de la question. L'un des objectifs visés par la motion est notamment, une fois établi le nombre de voitures non immatriculées, d'estimer «la valeur financière que le parc d'occasions représente pour les garages qui doivent le financer». Et celle-ci peut être lourde, alerte Nicolas Leuba, président de l'UPSA-Vaud (Union professionnelle suisse de l'automobile): «La facture est conséquente pour les garagistes,

car il s'agit d'un capital immobilisé, qui coûte en intérêts, et, de plus, ces véhicules perdent chaque jour de la valeur.»

## PME en danger

Un véritable boulet, qui peut amener à la fermeture. «On constate chaque année, dans le canton de Vaud et au niveau suisse également, un nombre important de cessations d'activité notamment en raison de ces difficultés», pointe la lettre de soutien à la motion envoyée par l'UPSA-Vaud à la CTT-CE. Deux cents garagistes ont du reste signé une interpellation fédérale pour comptabiliser les voitures non immatriculées.

Tous les garages ne sont pas logés à la même enseigne. Les grands groupes, qui sont aussi importateurs, essentiellement suisses alémaniques, sont moins impactés que des entreprises plus modestes. Mais les petits garagistes qui ne représentent aucune marque (30% des membres d'UPSA-Vaud, qui en compte 253) ou les concessionnaires, dont le statut est en train de changer et qui risquent de devenir de simples agents avec commission sur les ventes et marges revues à la baisse, ont besoin de ce marché de la reprise de voitures, de la vente d'occasion et de la réparation.

Connaître le nombre de voitures non immatriculées n'a cependant pas pour but de gonfler le nombre de véhicules thermiques sur les routes, nuance Nicolas Leuba: «C'est toujours dans une logique d'échange, il n'y a donc pas d'effet de cumul.»

## Une étude japonaise plaide pour l'usage prolongé des voitures

● Au Japon, la durée de vie moyenne d'une voiture, de l'usine à la casse, est d'environ treize ans. Et la durée moyenne de possession d'une voiture neuve par son premier propriétaire est de sept ans. Un tournus trop élevé, selon une étude de l'Université de Kyushu. «L'empreinte carbone d'une voiture va bien au-delà du simple carburant qu'elle utilise», explique le professeur Shigemi

Kagawa, responsable de cette recherche. Sur les quelque 9% des émissions totales de gaz à effet de serre du Japon attribuées aux voitures, environ 40% sont dues à la combustion de l'essence et 24% à leur fabrication. Les chercheurs ont mené une étude sur les voitures nouvellement immatriculées et d'occasion au Japon entre 1990 et 2016, d'où il ressort que, si les voitures avaient été laissées sur la route

10% plus longtemps, l'empreinte carbone cumulée des voitures aurait diminué de 30,7 millions de tonnes, soit 1% durant cette période.

«Notre hypothèse est que conduire un peu plus longtemps les véhicules à moteur à combustion interne actuels pendant la transition vers des véhicules verts est une stratégie viable pour protéger l'environnement», conclut Shigemi Kagawa. **IRA**

## Victoire de deux ONG face à un négociant de pétrole

**Tribunal de Berne Kolmar, commerçant zougais, porte plainte pour diffamation. Le juge acquitte les accusés, mais le bras de fer juridique continue.**

Le rapport n'a probablement fait de vagues que chez les initiés et, pourtant, il a occupé la justice suisse à maintes reprises et l'affaire n'est pas finie. Les organisations non gouvernementales Public Eye et Trial International ont publié en mars 2020 un article dans lequel elles accusent la société Kolmar, basée à Zoug, d'avoir été impliquée dans l'exportation et la contrebande de gazole d'origine libyenne vers Malte par l'intermédiaire d'un réseau d'acteurs illégaux.

Les avocats de Kolmar qualifient le rapport d'«extrêmement diffamatoire». Selon eux, la réputation de l'entreprise, qui était auparavant bonne, a été sérieusement entachée. La société a donc porté plainte contre les trois personnes à l'origine du rapport, deux femmes et un homme, pour diffamation.

Le procès devant le Tribunal régional de Berne-Mittelland a eu lieu en janvier. Mercredi, la présidente du tribunal, Andrea Gysi, a rendu son verdict. Elle a acquitté les trois accusés sur toute la ligne.

Elle a passé en revue chaque passage du rapport critiqué par Kolmar et vérifié si les enquêteurs avaient de bonnes raisons d'avancer ce qui est écrit dans leur compte rendu. Conclusion: «L'article a été rédigé après de longues et minutieuses recherches.» Il s'appuie sur de nombreuses sources et documents officiels. Ceux-ci n'ont pas été simplement repris, mais examinés de manière critique. Beaucoup de preuves

proviennent de sources officielles et sont donc particulièrement crédibles, a-t-elle ajouté.

On ne peut pas non plus reprocher aux accusés de ne pas avoir cherché à entrer en contact avec Kolmar. Ils ont essayé à plusieurs reprises. L'un d'eux s'est même vu accorder un dédommagement, car il a été limité dans son travail de journaliste indépendant par la procédure.

Dans un communiqué, l'entreprise continue de qualifier l'article de «fallacieux». Selon elle, les deux ONG l'accusent à tort. «Comme le Tribunal régional de Berne-Mittelland n'a pas condamné les investigateurs à l'origine de l'article pour diffamation, le groupe a fait appel auprès de l'instance supérieure.» Kolmar tient à préciser que le tribunal a reconnu que certains passages de l'article étaient «diffamatoires».

La société reconnaît l'importance du travail des ONG et des journalistes pour le bon fonctionnement démocratique. Toutefois, ce travail doit se faire dans un cadre légal, ce qui, d'après elle, n'a pas été le cas ici.

«Les propos de Kolmar contredisent ce que la Cour a décidé aujourd'hui», déclare Raphaël Mahaim, avocat de Public Eye dans cette affaire et conseiller national des Verts.

Public Eye se réjouit de cette décision. Elle a déclaré que l'affaire n'est pas terminée pour autant. Le bras de fer juridique se poursuit dans le cadre de la plainte civile déposée par Kolmar, dans laquelle le négociant en matières premières zougais réclame la somme de 1,8 million de dollars de dommages et intérêts. «Cette double procédure illustre l'augmentation massive de la pression sur les médias et les ONG qui enquêtent dans l'intérêt général», affirme-t-elle. **Jorgos Brouzos**

## Argent Les marchés boursiers

### Indices boursiers

INDICE	CLÔTURE	VAR.*	INDICE	CLÔTURE	VAR.*
SPI	14986.90▲	+0.87%	Stoxx 50	4309.26▲	+0.48%
SMI	11496.76▲	+0.97%	Dow Jones	39195.39▲	+0.32%
CAC 40	7966.68▲	+0.70%	Nasdaq Comp.	16048.37▲	+0.04%
FT 100	7706.28▲	+0.28%	Nikkei	39098.68C	-
Xetra DAX	17419.33▲	+0.28%	Shanghai Comp.	3150.06▲	+0.55%
Euro Stoxx 50	4872.85▲	+0.36%	Bovespa	129552.65▼	-0.53%

\*VAR = Variation par rapport à la veille Les données américaines datent d'hier à 18h30

### SMI (Swiss Market Index)

TITRE	CLÔTURE	VAR.*	VAR.**	TITRE	CLÔTURE	VAR.*	VAR.**
ABB N	40.37	-0.6	+29.9	Partners Grp N	1252.50	+0.9	+38.7
Alcon	70.50	-0.3	+6.2	Richemont N	137.60	+1.4	-2.2
Geberit N	523.80	+1.6	+2.3	Roche BJ	232.40	+1.6	-15.7
Givaudan N	3791.—	+1.1	+32.8	Sika N	258.80	+1.2	-2.3
Holcim N	69.32	+0.4	+22.3	Sonova N	290.90	+0.7	+22.5
Kühne + Nagel N	287.90	-0.1	+19.4	Swiss Life N	648.80	+0.4	+15.8
Logitech	78.80	+0.9	+53.3	Swiss Re N	106.50	+2.5	+9.7
Lonza Group N	463.60	+0.9	-18.2	Swisscom N	516.20	+0.3	-11.2
Nestlé N	95.35	+1.2	-12.0	UBS N	24.72	+0.4	+23.2
Novartis N	91.63	+1.2	+19.5	Zurich Ins. N	463.—	+0.9	+4.2

\*VAR = Variation par rapport à la veille \*\* VAR = Variation sur un an

### Valeurs romandes importantes

TITRE	CLÔTURE	VAR.*	VAR.**	TITRE	CLÔTURE	VAR.*	VAR.**
Addex	0.07	+2.2	-7.0	Groupe Minoterie	266.—	+2.3	-5.0
Aevis	15.40	+0.7	-14.7	Kudelski	1.25	-8.4	-47.5
APG SGA	202.—	+3.3	+17.4	Leclanché	0.59	+0.3	-1.3
BCV	108.70	+0.7	+31.1	Lem	1736.—	-0.7	-8.7
BCGE	265.—	-0.7	+39.5	Romande Energie	51.40	+0.8	+8.9
BVZ	910.—	-1.1	+18.2	Swissquote	234.60	+1.7	+35.6
Cicor	50.40	+0.4	+12.2	Tememos	64.28	+0.8	-7.6
Co. Fin. Tradition	123.—	-0.4	+13.9	Vaudoise Assur.	445.—	-0.4	+1.6
Comet	310.20	+0.6	+48.4	Vetropack	35.60	+1.0	-18.3

\*VAR = Variation par rapport à la veille \*\* VAR = Variation sur un an

### Métaux précieux

	ACHAT CHF/KG	VENTE CHF/KG	ACHAT USD/OZ	VENTE USD/OZ
Or	57289.—	57320.—	2028.10	2028.70
Ag	641.—	647.—	22.70	22.82
Vreneli			329.—	355.—

### Pétrole

	CLÔTURE	PRÉC.
Mazout 100 l. à 15° (prix indicatif)	114.7	116
Essence Litre (s/p 95)	1.82	1.82
Brent Brut en USD par baril	82.37	83.67

Sponsorisé par:

**GONET**  
BANQUIERS 1845

Source: FINANZ und WIRTSCHAFT